



COMITÉ PARITAIRE DE L'ANNEXE « C »

À la suite des travaux du sous-comité restreint qui a été créé l'an dernier, il a été convenu que des rencontres paritaires de sensibilisation auraient lieu pour les dossiers qui ont plus de 40 % de taux d'absentéisme. Certains membres concernés ont déjà été rencontrés. L'objectif de ces rencontres est de trouver des solutions communes pour favoriser un retour au travail, s'il y a lieu, de voir comment l'organisation peut s'adapter et de favoriser une prise de conscience du membre et de voir son point de vue face à son absence. Elles ont lieu avec la participation du partenaire RH du district et de nos directeurs syndicaux que je remercie pour leur bon travail.

Une demande a été faite à l'employeur afin d'obtenir des données plus complètes sur les causes d'absentéisme afin que nous puissions travailler sur un plan de prévention. Nous sommes toujours en attente.

Nous avons décidé d'avoir plus de rencontres en restreint, ce qui nous permet de parler de dossiers personnels. Nous avons espacé les rencontres paritaires du comité. En 2019, nous avons eu deux rencontres, soit le 20 juin et le 17 septembre 2019. Deux rencontres ont eu lieu en restreint, soit le 13 mai 2019 et le 26 septembre 2019. Pour 2020, une rencontre aura lieu le 18 mars prochain avec le Comité paritaire et conjoint pour rendre compte du résultat de nos travaux. Le 19 février, il y a eu une rencontre du comité restreint pour faire le suivi des dossiers.

Alphée Simard
Vice-président en Santé et sécurité au travail
et aux ressources matérielles